COMMUNE DE
CAVEIRAC

Caveirac, le 6 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Nous voici déjà à cette fin de l'année scolaire 2022- 2023, une année enfin sans covid, qui aura permis à tous les élèves de profiter pleinement de « leur » école, comme avant !

Cette année s'achève, grâce à l'APE, sur une note festive qui a permis à toute notre communauté éducative d'applaudir nos petits et grands lors d'un spectacle de haute qualité, et à la municipalité d'offrir des cadeaux aux élèves de grande section et de CM2 dans la perspective de leurs entrées respectives en CP et en 6ème : trousse personnalisée et livre de littérature de jeunesse pour les uns, dictionnaire et calculatrice spéciale collège pour les autres….nos CM2 à qui nous souhaitons redire ici notre fierté de les avoir vu grandir dans nos écoles de Caveirac, notre fierté de les voir réussir dans leurs apprentissages grâce à leur travail et leurs efforts, se forger petit à petit un comportement autonome, responsable et respectueux qui leur permettra un jour de réaliser leurs rêves d'adulte !

L'année scolaire prochaine est en cours de préparation, avec des changements majeurs en place dès le premier jour de classe du côté du fonctionnement des services périscolaires. C'est ainsi que le conseil municipal vient de valider **la réécriture des règlements de la cantine et de la garderie/étude**, notamment pour faire face à des impayés malheureusement de plus en plus nombreux du côté de certaines familles, impactant directement l'équilibre de nos finances ; **le fonctionnement du kiosque famille a été modifié en conséquence.**

Nous attirons ainsi ci-après votre attention sur quelques points nouveaux à avoir en tête dès à présent pour la prochaine rentrée scolaire :

- Inscription en ligne uniquement (plus de document papier) sur le kiosque famille : **dès le 17 juillet prochain,**
- Inscription en ligne complète obligatoire pour pouvoir bénéficier des services périscolaires dont la cantine,
- Approbation et engagement à respecter les règlements cantine et garderie/étude par le responsable légal obligatoires pour valider l'inscription,
- Une fois l'inscription validée par les services municipaux, réservation possible des repas, garderies, études **à compter du 21 août prochain,**
- Paiement de chaque repas obligatoire à la réservation,
- Réservation possible **jusqu'à la veille 17h30** (et non plus 17h) ;

Les personnels municipaux seront à votre disposition dès le 17 juillet prochain pour vous aider à appréhender ces changements aux numéros de téléphone suivants (plus ou moins disponibles dans l'été en raison des vacances des personnels)**:**

04 30 06 52 52 06 18 23 35 92
04 30 06 52 51 06 27 57 73 49
06 18 23 34 82

et aux écoles mêmes dès le 25 août prochain. N'hésitez pas à faire appel à eux en cas d'incompréhension ou de dysfonctionnement du compte famille**.**

Mais il est temps de penser aux vacances, de remercier ici chaleureusement les équipes éducatives, le personnel municipal et l'APE pour leur travail, leur dynamisme et leur engagement formidables au service de tous nos écoliers…et de souhaiter à tous, familles, élèves, partenaires, personnels,

Un excellent été, rempli de bons moments partagés !!

Bien cordialement,

Jean-Luc CHAILAN *Maire*	Catherine Lapierre *Adjointe au Maire* *Déléguée à la jeunesse et aux écoles*	Sophie Gimeno *Conseillère municipale* *Déléguée à la petite enfance*